



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>lm</i>	<i>nc</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 2 mai 2016 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

**PRÉSENTS:**

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2016-05-110**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec l'ajout des points 7.3 et 8.9.

**ADOPTÉE**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016**

**2016-05-111**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a cinq (5) personnes présentes dans la salle. Mme Rousseau mentionne les trous d'eau qui se trouvent sur les deux bords du pont sur le chemin Rivière. M. Sudlow lui dit que ce sujet sera mis sur l'ordre du jour pour la prochaine rencontre du comité de voirie. L'architecte de Mme Loyer, soit M. Côté, est présent avec Mme Loyer et sa fille afin de discuter des points 6.5 et 6.6. Ces sujets seront traités en premier. M. Côté a expliqué la position de ses clients au sujet de la dérogation mineure du point 6.5, et M. Stairs a expliqué le raisonnement du Comité Consultatif d'Urbanisme à cet égard.

**5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES**

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**6.1 Dépôt du rapport forestier**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

**6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>AmB</i>	<i>VC</i>

### 6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 avril dernier.

### 6.4 Demande de dérogation mineure – Christine Larivière – matricule 0489 96 3030

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par Mme Christine Larivière pour sa propriété avec matricule 0489 96 3030;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de Mme Larivière est de pouvoir régulariser la non-conformité du garage situé à 4,19 mètres de la ligne latérale au lieu de 5 mètres comme demandé par les règlements, et de pouvoir agrandir le chalet existant en arrière avec deux petits vides situés dans la marge de recul de 25 mètres du lac;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande avec ces deux items;

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de Mme Christine Larivière, ayant le matricule 0489 96 3030, autorisant le garage situé à 4,19 mètres de la ligne latérale au lieu de 5 mètres comme demandé par les règlements, et l'agrandissement du chalet existant en arrière avec deux petits vides situés dans la marge de recul de 25 mètres du lac.

**ADOPTÉE**

### 6.5 Demande de dérogation mineure – Peter Bates – matricule 0587 59 0756 - REMIS

### 6.6 Demande de dérogation mineure – Isabelle Loyer – matricule 0587 59 0756

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par Mme Isabelle Loyer pour sa propriété avec matricule 0587 59 0756;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de Mme Loyer est de pouvoir refaire le quai et l'abri à bateau existant à 100% au lieu de 50% comme indiqué dans les règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté de recommander au conseil d'accepter le projet et plans pour la rénovation complète (à 100%) du quai et de l'abri à bateau, avec deux conditions, soit : que le quai sera monté de 30 centimètres (1 pied) et que le projet de l'abri à bateau avec une terrasse et garde du corps autour ne dépasseront pas la hauteur maximale de 5 mètres au-dessus du quai;

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de Mme Isabelle Loyer, ayant le matricule 0587 59 0756, autorisant le projet et plans pour la rénovation complète (à 100%) du quai et de l'abri à bateau, avec les deux conditions que le quai soit monté de 30 centimètres (1 pied) et que le projet de l'abri à bateau avec une terrasse et garde du corps autour ne dépassent pas la hauteur maximale de 5 mètres au-dessus du quai.

**ADOPTÉE**

2016-05-113



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>Mw</i>	<i>Ne</i>

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 18 avril dernier.

#### 7.2 Achat d'un bac de poubelle pour le quai - REMIS

#### 7.3 Envoi postal du dépliant d'information MCI

**CONSIDÉRANT QUE** Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) demande à la municipalité de faire un envoi postal du dépliant d'information et de sensibilisation réalisé dans le cadre du projet Santé Baie Fitch aux adresses situées dans le bassin versant de la baie Fitch;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement estime que l'envoi postal à Ogden devrait se faire à environ 160 adresses;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de MCI feront le travail de mettre les dépliants dans les enveloppes à poster;

**2016-05-114**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise cet envoi postal du dépliant d'information et de sensibilisation réalisé dans le cadre du projet Santé Baie Fitch aux adresses à Ogden situés dans le bassin versant de la baie Fitch, tel que déterminé par l'inspecteur en bâtiment et en environnement, au coût maximal de 150.00\$ plus les enveloppes de la municipalité.

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 30 mars dernier.

#### 8.2 Entretien des abords des chemins

**2016-05-115**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'inspecteur de la voirie soit autorisé à embaucher les services de Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. - Claude Montminy pour faire couper l'herbe aux abords des chemins, au taux de 125.00\$ de l'heure taxes en sus.

**ADOPTÉE**

#### 8.3 Rechargement des chemins non-pavés 2016

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres par invitation pour le rechargement de certains chemins non-pavés détaillés dans la résolution 2016-04-086;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les soumissions reçues sont supérieures au montant de 100,000\$, et donc un appel d'offres par invitation n'est pas valide et de plus les montants soumissionnés sont au-delà du montant budgété par la municipalité pour le rechargement 2016;

**2016-05-116**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**DE** refuser toutes les soumissions reçues pour le rechargement des chemins non-pavés 2016.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Am</i>	<i>vc</i>

D'autoriser la directrice générale à procéder à un nouvel appel d'offres par invitation pour le rechargement des chemins non-pavés 2016, mais en diminuant le nombre de kilomètres de chemins non-pavés à être couvert par le rechargement.

**ADOPTÉE**

**8.4 Nettoyage des chemins d'asphalte, des surfaces de ponts et des intersections municipaux**

**2016-05-117**  
**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'inspecteur de la voirie soit autorisé à embaucher les services de Ferme Michel Bélanger S.E.N.C. pour faire nettoyer les chemins d'asphalte, les surfaces de ponts et les intersections municipaux, pour une dépense maximale de 1,600\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**8.5 Appel d'offres pour l'asphaltage sur les chemins Tomifobia et Stanstead**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie recommande que des travaux d'asphaltage soient faits sur les chemins Tomifobia et Stanstead, aux intersections;

**2016-05-118**  
**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux d'asphaltage sur les chemins Tomifobia et Stanstead, aux intersections.

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur les chemins Tomifobia et Stanstead, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2016.

**ADOPTÉE**

**8.6 Formation de signaleur obligatoire pour les employés de la voirie**

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle réglementation exige, depuis le 31 décembre 2015, que le signaleur routier et le signaleur de chantier soient formés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) a conclu une entente de service avec l'Association québécoise des transports (AQT) afin d'offrir une formation aux travailleurs concernés par ces nouvelles exigences;

**CONSIDÉRANT QUE** l'AQT offre aux municipalités la formation en ligne (sans attestation et sans examen) pour leurs employés municipaux, car les employés municipaux doivent suivre la formation mais ne sont pas dans l'obligation d'obtenir l'attestation de réussite exigée par le ministère des Transports du Québec pour œuvrer sur les chantiers routiers des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation en ligne est disponible au coût de 125\$ par apprenant, taxes en sus;

**2016-05-119**  
**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise les employés de la voirie, M. Vincent Langlois et M. Derek Calloway, à participer à cette formation en ligne.

**QUE** le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 125\$ par apprenant, pour un total de 250\$ taxes en sus, pour cette formation.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JMS</i>	<i>Y/C</i>

### 8.7 Réparations à l'asphalte sur le chemin Marlinton

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de voirie recommande que des travaux de réparation à l'asphalte sur le chemin Marlinton soient faits car il y a des bosses causés par des blocs qui doivent être enlevés;

**2016-05-120**  
Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux de réparation à l'asphalte sur le chemin Marlinton.

**QUE** le conseil approuve l'utilisation du fonds carrières et sablières comme source de financement pour les travaux de réparation à l'asphalte à effectuer sur le chemin Marlinton.

**ADOPTÉE**

### 8.8 Vente de pneus usagés

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a deux (2) pneus usagés qui ne peuvent plus être utilisés pour les tracteurs municipaux à cause de leur état;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé de la voirie, M. Derek Calloway, se dit intéressé à acheter ces deux (2) pneus pour son usage personnel;

**2016-05-121**  
Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la vente de ces deux (2) pneus usagés à M. Derek Calloway, pour le montant de 25\$ chaque.

**ADOPTÉE**

### 8.9 Ajout de sections de ponceau – matricule 1291 68 6323

**CONSIDÉRANT QUE** le ponceau situé à la propriété de Mme Myral Bishop avec matricule 1291 68 6323 a besoin d'être réparé et que cette réparation consisterait en l'ajout de deux (2) sections de ponceau de quatre (4) pieds chaque;

**2016-05-122**  
Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise les employés de la voirie à effectuer ces travaux de réparation au ponceau ci-haut mentionné en y ajoutant deux (2) sections de ponceau de quatre (4) pieds chaque.

**ADOPTÉE**

## 9. FINANCES

### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 43,151.35\$ et les salaires s'élèvent à 17,669.33\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 60,820.68\$.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D. G.
<i>Mw</i>	<i>ve</i>

**2016-05-123**

**Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**9.2 Listes des comptes à payer**

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 33,474.43\$;

**2016-05-124**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 2 mai dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

**9.3 Dépôt des états financiers pour le premier trimestre 2016**

La directrice générale dépose les états financiers pour le premier trimestre 2016.

**9.4 Reddition de compte pour la subvention PAERRL 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé à la Municipalité de Ogdén une compensation de 165 622\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**CONSIDÉRANT QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**2016-05-125**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité de Ogdén informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

**9.5 Rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables**

**CONSIDÉRANT QUE** l'auditeur indépendant a fourni son rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la Municipalité de Ogdén pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, lequel rapport a été déposé par la directrice générale et copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport doit être transmis à Recyc-Québec avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016 selon la loi;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>mw</i>	<i>ve</i>

**2016-05-126**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité de Ogdén autorise la directrice générale à transmettre le rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la Municipalité de Ogdén pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 à Recyc-Québec.

**ADOPTÉE**

### **10. ADMINISTRATION**

#### **10.1 Renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale**

**2016-05-127**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

**QUE** la directrice générale soit autorisée à payer le renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale au montant de 155.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

#### **10.2 Relais du Lac Memphrémagog**

**CONSIDÉRANT QUE** le relais du Lac Memphrémagog a demandé à la municipalité l'autorisation d'utiliser les chemins de la municipalité pour la course à pied qui aura lieu le 24 septembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** cette course est la principale source de financement de la Fondation Christian Vachon et vise à soutenir la persévérance et réussite éducative en donnant une chance égale à tous les jeunes d'avoir accès à cette réussite peu importé leur situation;

**2016-05-128**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité d'Ogdén autorise le Relais du Lac Memphrémagog à utiliser les chemins de la municipalité pour cette belle course.

**ADOPTÉE**

#### **10.3 Installation de gouttières à l'hôtel de ville**

**CONSIDÉRANT QUE** des gouttières doivent être installées à l'hôtel de ville, et que cette dépense a été prévue dans le budget triennal d'immobilisations de la municipalité adopté le 17 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix pour ces gouttières et leur installation obtenu de la compagnie Gouttières Lajeunesse (anciennement appelée Gouttières S&G) est de 820.00\$, taxes en sus;

**2016-05-129**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité**

**QUE** la directrice générale soit autorisée à embaucher les services de la compagnie Gouttières Lajeunesse pour installer des gouttières à l'hôtel de ville; au prix de 820\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

#### **10.4 Appel d'offres pour remplacement de la rampe et escaliers à l'hôtel de ville**

**CONSIDÉRANT QUE** la rampe d'accès et les escaliers devant l'hôtel de ville devront être changés pour être conformes aux normes du gouvernement et plus sécuritaires pour les usagers handicapés et les gens à mobilité restreinte, et que cette dépense a été prévue dans le budget triennal d'immobilisations de la municipalité adopté le 17 décembre 2015;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>AWD</i>	<i>JS</i>

**2016-05-130**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite à au moins deux (2) compagnies, pour les travaux de remplacement de la rampe et des escaliers à l'hôtel de ville, et de présenter ces prix au conseil à la prochaine séance.

**ADOPTÉE**

**10.5 Lavage des fenêtres de l'Hôtel de ville**

**CONSIDÉRANT QUE** les fenêtres de l'Hôtel de ville doivent être lavées (intérieur et extérieur);

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sherri Essaff Rediker a offert d'effectuer ce travail à raison de 12.00\$ de l'heure, avec son mari Paul Rediker pour l'assister pour les fenêtres extérieures;

**2016-05-131**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à embaucher Mme Sherri Essaff Rediker et M. Paul Rediker pour faire ce travail à raison de 12.00\$ de l'heure.

**ADOPTÉE**

**10.6 Formation gratuite pour la directrice générale et la conseillère no. 6**

**CONSIDÉRANT QUE** nos conseillers juridiques Monty Sylvestre offre une formation gratuite pour la directrice générale et les élus sur les principes de base pour les employeurs en matière d'embauche et de fin d'emploi dans le milieu municipal, afin de les informer concernant leurs droits et leurs obligations lors de l'embauche et de la fin d'emploi d'un salarié;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation gratuite d'un après-midi se tiendra à Sherbrooke le 17 mai 2016;

**2016-05-132**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, et la conseillère no. 6, Mme Sylvie Lefebvre, à assister à cette formation gratuite se tenant le 17 mai 2016.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 Tarification des rampes de mise à l'eau pour 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire harmoniser ses tarifs pour les rampes de mise à l'eau sur son territoire avec tous les postes de lavage des municipalités riveraines de la MRC Memphrémagog;

**CONSIDÉRANT QUE** la rencontre des représentants des municipalités riveraines du lac Memphrémagog pour décider de ce sujet a eu lieu et des tarifs pour 2016 ont été acceptés par tous ces représentants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden a présentement les deux (2) règlements suivants en vigueur à ce sujet : Règlement no. 2013.02 intitulé Règlement no. 2013.02 sur la tarification des services au Quai de Cedarville et le Règlement no. 2013.03 intitulé Règlement no. 2013.03 modifiant le règlement no. 2013.02 sur la tarification des services au Quai de Cedarville, et que ces deux (2) règlements contiennent déjà les mêmes tarifs que ceux acceptés par les représentants des municipalités riveraines pour 2016;





OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Mw</i>	<i>ve</i>

**2016-05-133**

**Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Robert Lebrun  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** pour la saison estivale 2016, les tarifs indiqués dans ces règlements resteront en vigueur.

**ADOPTÉE**

### **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **12.1 Retrait d'un constat d'infraction – matricule no. 0686 29 9954**

**CONSIDÉRANT QU'**un constat d'infraction avait été émis à M. Dustin Berg, propriétaire de la propriété avec matricule no. 0686 29 9954, pour avoir fait un feu sans permis;

**CONSIDÉRANT QUE** ce constat d'infraction émis contre M. Berg à la Cour Municipale de Magog porte le numéro de dossier CAE160042;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a réglé le dossier avec M. Berg et confirme que le constat devant la Cour Municipalité doit donc être retiré;

**2016-05-134**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogdén confirme le retrait du constat d'infraction numéro CAE160042 devant la Cour Municipale suite au règlement de ce dossier.

**ADOPTÉE**

#### **12.2 Entente intermunicipale en sécurité incendie avec la Ville de Stanstead**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité était en pourparlers avec la ville de Stanstead pour la desserte du service d'incendie dans le secteur Ogdén « 2 »;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit fournir à chaque année une liste de toutes les adresses civiles de son territoire desservi et la tenir à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a été étudiée par les deux directrices générales et qu'elles ont apporté certains changements et améliorations à ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité d'Ogdén n'a pas d'autre option que de signer l'entente avec la Ville de Stanstead pour 2016 tel que rédigé, car Ogdén doit être bien protégé en cas d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead agira seulement à titre de support dans le secteur Ogdén « 1 », et seulement si nécessaire, car ce secteur est desservi par le service d'incendie du Canton de Stanstead;

**2016-05-135**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente avec la ville de Stanstead.

**QUE** le conseil demande à la directrice générale de voir à ce que la liste des adresses civiles soit fournie à la ville de Stanstead tel que demandé par ce contrat.

**QUE** le conseil demande à la directrice générale de voir à ce que les listes des adresses civiles dans les secteurs Ogdén « 1 » et Ogdén « 2 » soient remises à la Centrale 9-1-1 Ville de Lévis, afin que la répartition et la mise à jour de leur système puissent être effectuées.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>WJS</i>	<i>JFC</i>

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2016.08 modifiant le règlement n° 2009.06 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement aura pour objet de décréter les modifications nécessaires à la mise en conformité du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 à celui du gouvernement, soit en augmentant la taxe sur la fourniture d'un service téléphonique de 0,40\$ à 0,46\$ par mois par numéro de téléphone;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**2016-05-136**  
**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement n° 2016.08 intitulé « Règlement n° 2016.08 modifiant le règlement n° 2009.06 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 » est adopté.

**ADOPTÉE**

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow a mentionné qu'il a assisté à une réunion de la Ressourcerie des Frontières à Ways Mills, à un dîner pour volontaires au CAB Rediker et à un dîner ayant comme conférencière invitée la ministre fédérale Mme Marie-Claude Bibeau. Il a aussi parlé de la première rencontre du nouveau Comité consultatif en environnement d'Ogden qui a eu lieu avec une visite du marais de Marlington. M. Sudlow a aussi félicité les gens qui ont participé à la journée de plantation dans le cadre du projet d'embellissement d'Ogden, qui a eu lieu le 30 avril. Il y a eu une bonne participation de la communauté à cet événement.

#### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

À la dernière rencontre de la MRC, il y a eu une présentation des effets du changement climatique donnée par des professeurs de l'Université de Sherbrooke et de l'Université de Montréal. M. Sudlow a aussi mentionné que les photos LIDAR ont été prises et que la municipalité devrait les recevoir bientôt. La MRC a annoncé qu'elle a atteint l'objectif de 285 kilogrammes par personne ou moins pour les déchets résiduels. Le sujet du wakeboard a aussi été abordé, et la MRC accepte cette activité en autant qu'elle ait lieu à 250 mètres ou plus de la rive.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mailhot demande quels sont les prérequis pour l'emploi d'inspecteur en bâtiment et en environnement. M. Stairs lui répond que c'est difficile de trouver une personne avec les bonnes qualifications, et M. Sudlow lui avise de contacter l'inspecteur s'il a des questions à cet égard. M. Lebrun offre de prendre les deux (2) vieux quais pourris qui sont situés en arrière au garage municipal. Le conseil accepte qu'il vienne les chercher car la municipalité pourra s'en débarrasser vu qu'ils ne servent plus du tout et qu'ils sont en train de pourrir.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>lms</i>	<i>vc</i>

2016-05-137

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 21 heures 2 minutes.

*Michael Sudlow*  
Michael Sudlow  
Maire

*Vickie Comeau*  
Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière